



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 28 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité en date du 28 décembre 2017, présenté conformément au paragraphe 6 de la résolution [2375 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil
de sécurité créé par la résolution
[1718 \(2006\)](#),
(Signé) Sebastiano **Cardi**



Annexe**Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), établi en conformité avec le paragraphe 6 de la résolution 2375 (2017)**

Par sa résolution 2375 (2017) du 11 septembre 2017, le Conseil de sécurité a décidé qu'il appliquerait les mesures édictées au paragraphe 6 de la résolution 2371 (2017) aux navires transportant des articles interdits en provenance de la République populaire démocratique de Corée, et donné pour instruction au Comité de procéder à la désignation de ces navires et d'en mettre la liste à jour régulièrement, dès qu'il aurait connaissance de nouvelles violations.

Pour mener à bien ces tâches, le Comité a examiné une liste de navires susceptibles d'être désignés conformément au paragraphe 6 de la résolution 2375 (2017).

Le 28 décembre 2017, le Comité, agissant conformément aux directives du Conseil de sécurité, a approuvé la liste suivante :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| 1. <i>Billions N° 18</i> | N° OMI : 9191773 ; |
| 2. <i>Ul Ji Bong 6</i> | N° OMI : 9114555 ; |
| 3. <i>Rung Ra 2</i> | N° OMI : 9020534 ; |
| 4. <i>Rye Song Gang 1</i> | N° OMI : 7389704. |
-